

Rapport annuel d'information sur les cinq premiers intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres dans le cadre de la gestion sous mandats

Publication : Juin 2020

Identité des cinq premiers intermédiaires sélectionnés pour la passation des ordres (1)

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - Actions & Certificats représentatifs				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volumes d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CM CIC	68%	85%	3%	97%	0%
ODDO BHF	32%	15%	0%	100%	0%

(1) Les données sont établies sur la base des ordres passés sur l'année 2019

ANALYSE DU SUIVI DE LA QUALITE D'EXECUTION OBTENUE

Gaspal Gestion n'exécute pas directement ses ordres face au marché et prend toutes les mesures raisonnables lui permettant d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de l'exécution d'ordres de bourse (« meilleure exécution »). Dans ce cadre Gaspal Gestion met en œuvre une politique de sélection des intermédiaires, en charge de l'exécution de ses ordres. Des procédures de contrôles visent à s'assurer que ces intermédiaires remplissent bien leurs obligations de meilleure exécution.

1) Importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, dans l'évaluation de la qualité d'exécution

Gaspal Gestion sélectionne les intermédiaires sur les critères suivants :

- Recherche du meilleur prix global : prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution (frais de courtage, frais propres au lieu d'exécution, frais de règlement-livraison et tous les autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre).
- Rapidité et probabilité d'exécution
- La taille et la nature de l'ordre

- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

2) Eventuels liens étroits, conflits d'intérêt et participations communes avec un ou plusieurs intermédiaires utilisés pour la transmission des ordres.

Afin de respecter le principe de primauté de l'intérêt des clients, Gaspal Gestion a mis en place des procédures visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts et visant à y remédier. Gaspal Gestion n'entretient pas de liens étroits ni détient de participations avec les intermédiaires sélectionnés.

3) Accord particulier conclu avec les intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres ou des plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

Gaspal Gestion n'a conclu aucun accord de ce type.

4) Facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires sélectionnés dans la politique d'exécution de l'entreprise

Gaspal Gestion n'a pas modifié la liste de ses intermédiaires sélectionnés pour la transmission de ses ordres.

5) Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Les ordres sont exécutés de manière identique indépendamment de la catégorie de clients.

6) Autres critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres de clients

Au-delà des critères cités en 1) Gaspal Gestion tient compte lors du choix des lieux d'exécution, de la disponibilité des équipes, de la présence sur les outils de trading électroniques (Bloomberg...), de la rapidité et de la qualité du règlement/livraison des intermédiaires sélectionnés.